

Ouest France lundi 29 JUIN 2026

Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE  
Projet de modification  
de droit commun n° 1  
du Plan local d'urbanisme

**1ER AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 22 juin 2026, M. le Maire de Joué-sur-Erdre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour ajout de bâtiments susceptibles de changement de destination en zone agricole. Ce projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale.

À cet effet, M. Pascal Dumoulin, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 17 jours, du 15 juillet 2026 à 9 h 00 au 31 juillet 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 31 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet :

[www.jouesurerdre.fr](http://www.jouesurerdre.fr)

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,

- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse :

[mairie@jouesurerdre.fr](mailto:mairie@jouesurerdre.fr)

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus pendant un an à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet [www.jouesurerdre.fr](http://www.jouesurerdre.fr) ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.

## Avis administratifs

Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE  
Projet de modification de droit  
commun n° 1 du Plan local  
d'urbanisme

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 juin 2026, M. le Maire de Joué-sur-Erdre a organisé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour ajout de bâtiments susceptibles de changement de destination en zone agricole. Ce projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale.

À cet effet, M. Pascal Dumoulin, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 17 jours, du 15 juillet 2026 à 9 h 00 au 31 juillet 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 31 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet :

[www.jouesurerdre.fr](http://www.jouesurerdre.fr)

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse : [mairie@jouesurerdre.fr](mailto:mairie@jouesurerdre.fr)
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus pendant un an à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet [www.jouesurerdre.fr](http://www.jouesurerdre.fr) ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.